

RENDEZ-VOUS

UNIVERSITÉ > Filières

Insertion: vers une amélioration

L'insertion des diplômés de licence professionnelle s'améliore, de même que celle des titulaires d'un DUT. Les taux d'insertion des diplômés de master restent stables. Des études sur les diplômés 2015 sont éclairantes.

L'université, une fabrique à chômeurs ? Le cliché a du plomb dans l'aile. Même si certaines filières offrent une insertion professionnelle plus problématique, les statistiques publiées par le ministère de l'Enseignement supérieur montrent bien que nombre de parcours sont couronnés de succès, en termes de réussite et d'accès à un diplôme, et débouchent sur un emploi qualifié.

La poursuite d'études des bacheliers et le niveau des diplômes obtenus progressent. La part des bacheliers 2008 ayant atteint ou dépassé un niveau bac + 5 atteint 32 % (+6 points par rapport aux bacheliers de 2002).

Le succès de la licence professionnelle

Les focus, publiés en décembre dernier par le ministère de l'Enseignement supérieur, soulignent que l'université sait préparer à l'insertion professionnelle. Ils portent sur les diplômés 2015. L'une des belles réussites de l'université s'appelle licence professionnelle avec des taux d'insertion enviables. En 2015, sur les 49000 qui ont décroché une licence professionnelle, les deux tiers entraient dans la vie active. 18 et 30 mois après leur entrée, les taux d'insertion s'élevaient à 91 % et 94 %.

Les taux d'insertion progressent de 2 points par rapport à 2012.

Un bémol toutefois: si les diplômés bénéficient en moyenne d'une plus grande stabilité dans l'emploi à 18 et 30 mois, le niveau de qualifica-



Les filières telles que les licences professionnelles offrent de belles opportunités d'insertion.

Photo archives Nicolas BARREAU

tion des emplois baisse légèrement. Les emplois se situent majoritairement dans le secteur privé, les meilleures conditions se trouvent dans le domaine des sciences et de la santé.

Deuxième focus sur les masters (bac + 5) le taux d'insertion des diplômés 2015 après 30 mois de vie

active s'élève à 91 %. Il reste stable. En revanche, le taux d'insertion à 218 mois progresse (87 %, +1 point). Il est particulièrement élevé pour droit-économie-gestion et santé, de même qu'en master enseignement.

Quant au taux d'insertion professionnelle de titulaires d'un DUT à 18

mois, il apparaît en nette amélioration parmi les 48000 diplômés de 2015, selon le ministère. Il est à relativiser: plus de 9 étudiants sur 10 poursuivent des études après l'obtention du DUT. Notamment en licence professionnelle.

Ph. R.

Quelles études après le bac ?

L'heure est venue pour les futurs bacheliers de formuler leurs vœux sur la plateforme Parcoursup. Un portail dont la deuxième édition s'est enrichie de nouvelles offres, comme les instituts de formation en soins infirmiers (accessibles désormais sans concours).

Comment parvenir à élaborer des vœux sans s'éparpiller, tout en veillant à ne pas se fermer des portes intéressantes ? C'est bien le principal défi de Parcoursup. C'est celui qui doivent relever les lycées, enseignants, parents et élèves.

Pour les accompagner, *L'Est Républicain*, *Le Républicain Lorrain* et *Vosges Matin* publient un supplément sur les études après le bac, en balayant, à la lumière de reportages, les questions-clés, les parcours parfois méconnus et pourtant porteurs en termes d'insertion professionnelle. Ce supplément paraîtra dans *Le Républicain Lorrain* le vendredi 25 janvier, dans *L'Est Républicain* et *Vosges Matin* le dimanche 27 janvier. Vous pourrez retrouver sur nos sites internet l'enrichissement digital dès le 25 janvier.

PARCOURS >

L'industrie du médicament

L'industrie du médicament, quels métiers et quelles qualifications ?

Pour développer des médicaments et innover afin de répondre aux besoins de la médecine, les services de recherche et développement de ce secteur recrutent des professionnels des études cliniques à bac + 5 avec un master (biologie, ingénierie de la santé...) ou un DE de docteur en pharmacie ou en médecine, ainsi que des spécialistes du traitement des données titulaires d'un master ou d'un diplôme d'ingénieur, spécialisés en bio-informatique. Pour produire des médicaments, l'industrie emploie des opérateurs (44 % des emplois du secteur), des techniciens en maintenance, chimie, biotechnologies, mesures physiques... dont les qualifications vont du bac professionnel (procédés de

la chimie, de l'eau et des papiers cartons, bio-industries de transformation...) au BTS, DUT et licence professionnelle. Des docteurs en médecine et en pharmacie, des ingénieurs, des techniciens de laboratoire assurent le contrôle et la qualité du médicament. Enfin, la diffusion des produits passe par les chargés de l'information promotionnelle de produits, les chargés d'études marketing et des affaires réglementaires, formés respectivement à bac + 2 et 3, en école supérieure de commerce ou avec des masters en marketing de la santé, par exemple.

Pour en savoir plus: Zoom « Les métiers de l'industrie du médicament » sur onisep.fr

Rubrique réalisée avec le concours du service académique d'information et d'orientation du rectorat de Nancy-Metz.

ÉDUCZAPPING

Les postes en débat dans les académies

Les discussions entre rectorats et syndicats, sans oublier les représentants des parents d'élèves, prennent une tournure concrète avec la répartition des moyens par département. Entre créations, suppressions et baisse démographique, le climat pourrait se tendre. L'académie de Nancy-Metz n'obtient aucun poste en primaire (36 créations l'an dernier), perd 47 postes dans le second degré (moins 10 à la rentrée 2018). L'académie de Besançon ne bénéficie d'aucune création de postes dans le premier degré, en perd 22 dans le secondaire (10 l'an dernier).

L'académie de Dijon n'obtient aucune création en primaire (comme l'an passé), perd 87 postes (-71 en 2018) ; aucun poste créé en primaire à Reims (20 en 2018) qui perd 58 postes dans le second degré (-62 l'année précédente).

L'académie de Strasbourg est mieux lotie avec 56 postes créés en primaire (74 en 2018) et gagne un poste dans le second degré (0 l'année précédente).